

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.612.005.1 DU 1ER DECEMBRE 1992

**Système de balances  
à équilibre automatique BERKEL modèle BMR  
à indication du poids et du prix  
(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

**FABRICANTS**

GEC AVERY Limited - W and T, Smethwick,  
Warley, West Midlands, B662 LP (Royaume-Uni)

et BERKEL PRODUKTIE Rotterdam B.V., Kei-  
leweig 19, 3029 BR Rotterdam (Pays-Bas)

et GEMINUS GmbH, auf der Höhe 49, 4100  
Duisbourg 1, Allemagne.

**DEMANDEUR**

BERKEL FRANCE, 36 CD 11, 95330 Domont.

**OBJET**

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle prononcée par décision n° 91.00.612.008.2 du 12 septembre 1991 (1).

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des balances BERKEL, modèles 687R et EDM4 faisant partie d'un

système modèle BMR porte le numéro et la date prévus par leur décision d'approbation de modèle.

De plus, les balances modèles 687R et EDM4 faisant partie d'un système modèle BMR, doivent porter sur une étiquette adhésive autodestructible à l'arrachement la mention "système BMR" ainsi que le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 8 septembre 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 924.